

accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 5'800'000.- pour financer le renouvellement du système d'impression du Centre d'édition (CEd) de la DGIP / Direction des achats et de la logistique (DAL) - (Projet PIEZO 23)

du 1 novembre 2022

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit d'investissement de CHF 5'800'000 est accordé au Conseil d'Etat pour financer le renouvellement du parc des presses numériques du Centre d'Edition de la DGIP / Direction des achats et de la logistique (DAL) - (Projet PIEZO 23).

Art. 2

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte "Dépenses d'investissement", réparti et amorti en 5 ans.

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 2, lettre b) de la Constitution cantonale.

² Le présent décret entre en vigueur dès sa publication.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 1er novembre 2022.

La présidente du Grand Conseil:

Le secrétaire général du Grand Conseil:

S. Evéquoz

I. Santucci

Date de publication : 11 novembre 2022